

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: JW019992 du: 31/05/18

LA ROCHE AUTOMOBILES

CONCESSION RENAULT 168 ROUTE DE NANTES - BP 229 85006 LA ROCHE SUR YON FRANCE

Acheteur: Jacques VIOLLEAU

jacques.violleau@jeanrouyerautomobiles.fr

Affaire n°: 1018782 Commande WEB: **68755**

Commande : JZ019369 Payeur : C00504 Compte client : C00504 Référence :

Référence	Désignation	Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
6054858SE	Trieur élast. OD numérique 25x34 noir	1.00	22.53	22.53 €	C220
980488	Bracelet caoutchouc étroit 90mm 100g	2.00	2.00 2.92 5.84 €		C220
190456SEOD	Manifold tripli OD A6 5x5 autocopiant	2.00	1.42 2.84 € C2		C220
2166689	CARTOUCHE ENCRE TRICOLOUR HP 62 C2P06AE	2.00	16.85	33.70 €	C220
383HPCB332EE	Cart. JE HP DJ 6520 CMJ CB332EE (x2)		32.70	32.70 €	C220
ODCLP080X402	Ramette 500f. Color Printing A3 80g		7.18	7.18 €	C220
850003E	Chemises Exacompta Super 60 Rose (x250)		4.44	4.44 €	C220
1438257	Prot-doc. semi rigide OD 40 vue bleu	3.00	1.19	3.57 €	C220
1438819	Prot-doc. semi rigide OD 80 vue noir	2.00	1.94	3.88 €	C220

CONDITIONS DE REGLEMENT : 03 LCR		Base HT € Code	Taux Montant TVA €	TOTAL HT €	116.68 €	
Le	30/06/18	116.68 € C220	20%	23.34 €	TOTAL TVA €	23.34 €
					TOTAL TTC € Acompte	140.02 € 0.00 €
Montant	140.02 €	TVA ACQUITTEE SUR L				
		Une indemnité de 40 € sera en application des articles L4				140.02 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1